



BUDGET PRIMITIF 2023

**Agence Calédonienne de
l'Énergie**

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'AGENCE CALEDONIENNE DE L'ENERGIE

OBJET : Approbation du budget primitif 2023

Table des matières

1. Hypothèses retenues pour la construction du projet de BP 2023.....	5
2. Plan d'Actions pour la Transition Energétique 2023.....	5
3. Eléments d'information budgétaire sur le BP 2023	10
4. Eléments d'information sur la trésorerie pour l'exercice 2023.....	14
5. Eléments d'information sur la politique RH de l'ACE.....	15
6. Conclusion	17



Préambule

Ce rapport de présentation du budget primitif s'attache à fournir les principaux éléments d'analyse et d'information sur la construction de notre Budget Primitif (BP).

Après deux années d'incertitude, liées à la réaffectation de la Taxe sur la Transition Énergétique (TTE) au SMTU et SMTI, l'exercice 2023 devrait permettre à l'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) d'avoir une meilleure visibilité sur ses recettes et sur le plan d'actions qui en découle.

En effet, la signature d'une convention entre la Nouvelle-Calédonie et l'Union Européenne devrait permettre d'accompagner le financement du Schéma de Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC) dans lequel s'inscrit l'ACE. Ce financement se traduira pour l'ACE par une convention d'objectifs et de moyens dont le projet a été présenté au Conseil d'Administration du 20 février 2023.

Cependant, la préparation du présent BP s'est faite dans un contexte contraint par :

- la nécessité d'adopter un budget avant le 31 mars 2023,
- des hypothèses budgétaires qui ont tardées à se stabiliser,
- l'arrivée d'un nouveau directeur le 6 mars 2023.

Fort de ce constat, mais également des recommandations émises par la Chambre Territoriale des Comptes, l'ACE devra améliorer la qualité de son information financière et l'ensemble du personnel est d'ores et déjà engagé dans cette démarche.

Néanmoins, ce travail ne pourra aboutir que lorsque la convention d'objectifs et de moyens sera signée puisqu'il s'agit du point de départ pour décliner opérationnellement le plan d'actions.

1. Hypothèses retenues pour la construction du projet de BP 2023

Pour pouvoir construire ce budget, l'ACE a donc tenu compte des éléments suivants :

En recettes

- ✓ La Taxe sur l'Electricité au titre de l'exercice 2023 qui est affectée à l'ACE à hauteur de **230 MF**
- ✓ La participation de l'ADEME au Plan d'Actions pour la Transition Energétique (PACTE) pour **103 MF**
- ✓ Le financement au titre de la convention d'objectifs et de moyen pour **595 MF**

En dépenses

- ✓ Les dépenses liées au Plan d'Actions pour la Transition Energétique 2023 (PACTE) issu de la convention d'objectifs et de moyens à hauteur de **595 MF**
- ✓ Les frais de fonctionnement à hauteur de **100 MF**
- ✓ Les frais de personnel à hauteur de **120 MF**
- ✓ La dépréciation du compte courant NCE pour un montant de **200 MF**.

2. Plan d'Actions pour la Transition Energétique 2023

Les engagements opérationnels de notre projet de budget 2023 ont été structurés autour des enjeux définis dans la convention d'objectifs et de moyens qui devrait être signée en 2023 entre la Nouvelle-Calédonie et l'ACE. Pour l'année 2023, ils s'adossent à un plan d'actions opérationnel, qui se décline autour des 2 objectifs du STENC 2.0 :

Objectif n°1 : Développer la mobilité décarbonée

- ✓ **L'ACE pilote le déploiement des bornes de recharges pour les véhicules électriques** : Dans la continuité de l'étude sur le maillage des bornes électriques menée en 2022, l'ACE pilotera et participera au financement de l'implantation de bornes IRVE avec pour objectif un déploiement de 250 points de charges.
 - **Qui fait** : pilotage interne / prestation d'étude externalisée pour la plateforme d'interopérabilité
 - **Coût** : 110 MF
 - **Livrables** : Restitution benchmark / résultat AAP
- ✓ **L'ACE a piloté l'étude sur le maillage des bornes électriques** : Le scénario retenu prévoit d'atteindre l'objectif suivant : « en 2030 50% des ventes de véhicules (<3,5T) devront être des véhicules propres ». Un des outils qui permettra d'atteindre cet objectif sera de proposer un mécanisme opérationnel

financier pour l'achat de véhicules propres. L'ACE participera à l'identification de ce mécanisme.

- **Qui fait** : pilotage interne
 - **Coût** : 1 MF
 - **Livrables** : Mécanisme opérationnel financier
- ✓ **A travers son réseau de conseillers en énergie partagés, l'ACE est identifié comme le partenaire incontournable de terrain pour les collectivités publiques dans leur transition énergétique** : En 2023 l'ACE a pour objectif d'accompagner le développement de l'électromobilité sur le territoire communal avec le déploiement des bornes et le « verdissement » des flottes de véhicule.
- **Qui fait** : pilotage interne / mission interne / subventions
 - **Coût** : 68 MF
 - **Livrables** : Cadre d'intervention / Rencontre association des maires / Financement 5 SDIRVE / Aide achat 40 véhicules propres
- ✓ **Avec la volonté de mettre en avant l'exemplarité de la fonction publique et l'objectif affiché d'atteindre d'ici 2030 « un seuil minimum de 50% de véhicules propres » dans les flottes publiques, l'ACE a pour objectif de travailler sur l'appropriation de cet objectif par les différentes administrations. Pour cela, à travers un programme de terrain, elle va sensibiliser les services techniques et les élus communaux et provinciaux. Elle lancera un AMI avec pour objet le verdissement des flottes.**
- **Qui fait** : mission interne accompagnée d'expertises externes
 - **Coût** : 127 MF
 - **Livrables** : Résultats AMI / Subventions objectif achat 80 véhicules
- Option : Des projets pilotes pour la décarbonation des véhicules en lien avec les principaux délégataires de gestion des transports en commun (SMTU et SMTI) mais aussi des acteurs qui se veulent démonstrateurs des nouveaux modes de transports sans émissions de CO₂ (SIVM Sud), l'ACE prépare le renouvellement des flottes de demain vers des technologies de motorisation sans émissions de GES.*
- ✓ **Faire émerger des projets pilotes démonstrateurs d'un passage calédonien vers des motorisations sans émissions** : dans la continuité des travaux amorcés par l'ACE, en 2022, autour de la décarbonation du monde maritime à travers l'usage de l'hydrogène pour nos motorisations, nous prolongerons cette démarche avec l'accompagnement de 2 projets pilotes dans le maritime (navettes) et terrestre (SMTU).
- **Qui fait** : prestations externes
 - **Coût** : 48 MF
 - **Livrables** : Etudes / Subventions
- ✓ **Encourager la mobilité douce** : le verdissement des transports doit s'accompagner d'un changement radical de nos habitudes de déplacement. Pour cela l'ACE réalisera une campagne de sensibilisation de la population

calédonienne sur la mobilité active (marche, vélo, transport en commun, covoiturage) à travers la définition d'une stratégie et des indicateurs de suivi

- **Qui fait** : prestation externe et mission interne
- **Coût** : 10 MF
- **Livrables** : Campagne communication

Objectif n°2 : Accélérer la transition énergétique du territoire et de l'industrie calédonienne

- ✓ **La transition énergétique doit passer par la rénovation énergétique des bâtiments** : afin d'actionner un des passages sûrement des plus compliqués à mettre en œuvre, l'ACE et la DAPM ont collaboré en 2022 pour mettre en œuvre un outil adapté à notre environnement qui va permettre d'établir l'étiquette énergétique de nos bâtiments (logements, bureaux, commerces, hôtellerie). L'utilisation de cet outil doit conduire à l'établissement des diagnostics de performance énergétique (DPE).
 - **Qui fait** : mission interne / prestation externe
 - **Coût** : 15 MF
 - **Livrables** : Résultat formation
- ✓ **La mise en place de l'outil DPE doit permettre aux ménages de réduire leur facture énergétique** : toujours dans le cadre d'une collaboration avec la DAPM, la génération d'un DPE doit conduire à la mise en place d'un accompagnement financier pour sa réalisation. Dans ce but, le développement de l'outil DPE va être réalisé ainsi qu'un accompagnement de la structuration de la filière professionnelle.
 - **Qui fait** : prestation interne et externe
 - **Coût** : 4 MF
 - **Livrables** : Résultats développement de l'outils DPE
- ✓ **En 2022 l'ACE a accompagné 16 communes du territoire.** Cet accompagnement doit se poursuivre avec un objectif de faire rentrer 10 communes supplémentaires dans le dispositif de suivi par les conseillers en énergie partagés. Cet accompagnement doit permettre d'atteindre les 35% de réduction des consommations énergétiques annuelles avec comme point de référence l'année 2019.
Cet accompagnement technique et financiers donne lieu au 1^{er} trimestre de chaque année à la signature de conventions pour l'octroi de subventions, mais aussi à l'établissement du tableau de bord du suivi des actions et résultats constatés.
 - **Qui fait** : prestation interne et externe
 - **Coût** : 74 MF
 - **Livrables** : 40 DPE réalisés / subvention travaux sur 10 opérations

- ✓ **Déployer une stratégie de communication pour insister sur la nécessité de la réduction de la consommation énergétique.** L'objectif est de sensibiliser les ménages, les entreprises et les industries sur la maîtrise de l'énergie. L'ACE co-financera une campagne de communication et lancera un AAP DPE et Audit énergétique à l'attention des bailleurs sociaux.
 - **Qui fait** : prestation externe
 - **Coût** : 22 MF
 - **Livrables** : campagne de communication / 30 DPE / 5 audits

- ✓ **Enfin l'ACE accompagne aussi les entreprises et l'industrie dans la mise en œuvre d'actions pour réduire au minimum de 30% les dépenses énergétiques par rapport à 2019.** Cet accompagnement va se traduire par le financement d'études et travaux en visant tout particulièrement les 50 plus gros consommateurs énergétiques du territoire. Cet accompagnement technique et financiers donne lieu au 1^{er} trimestre de chaque année à la signature de convention pour l'octroi de subventions, mais aussi à l'établissement du tableau de bord du suivi des actions et résultats constatés.
 - **Qui fait** : pilotage interne / prestations externes
 - **Délai** : 9 mois.
 - **Coût** : 116 MF
 - **Livrables** : 120 DPE réalisés / subvention actions prioritaires de 25 DPE et travaux sur 10 structures

DECLINAISON PAR CHAPITRE DU PACTE 2023

Programme	Libellé	Action	Opération	BP 2023
		O0408-01	Rénovation de l'éclairage public	35,00
		O0408-02	Efficacité énergétique des bâtiments existants	96,00
		O0408-04	Soutien aux investissements des entreprises	57,50
		O0408-05	Soutien aux investissements dans la MDE	5,50
P0408	Maitrise de la demande en energie			194,00
		O0409-02	Soutien à l'écomobilité	5,00
		O0409-03	Aide au financement de l'utilisation d'un véhicule électrique	1,00
		O0409-04	Décarbonation des transports	187,00
		O0409-05	Infrastructure de recharge pour véhicules électriques	118,00
P0409	Ecomobilité			311,00
		O0410-09	Hydrogène	48,00
P0410	Energies renouvelables			48,00
		O0412-02	Communication et sensibilisation	18,00
		O0412-03	Conseil en énergie partagée	24,00
P0412	Actions transversales			42,00
TOTAL PAR PROGRAMMES				595,00

Convention d'objectifs et de moyens :

Il convient de préciser que le Plan d'Actions pour la Transition Énergétique 2023, tel que défini dans le projet de Convention d'objectifs et de moyens entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence Calédonienne de l'Énergie, prévoit des objectifs sur 12 mois. Cependant, tant que la convention n'est pas signée, l'ACE n'a pas toute la latitude pour engager des actions au titre de cette convention. Il conviendrait de régulariser au plus vite ce point et d'ajuster le plan d'actions en fonction.

Le PACTE 2023 se traduit budgétairement (cf. 3. *Éléments d'information budgétaire sur le BP 2023*) par :

- ✓ 525 MF de subventions
 - 430 MF en investissement
 - 55 MF en fonctionnement
- ✓ 110 MF de frais de fonctionnement

Si les 525 MF ont d'ores et déjà été traduit budgétairement les 110 MF n'ont pas été intégrés au budget de fonctionnement tant que la convention d'objectifs et de moyens n'a pas été signée et justifie le suréquilibre budgétaire

3. Eléments d'information budgétaire sur le BP 2023

Explications sur les recettes

<i>En F.cfp</i>		2022		2023
		Budget	Mandaté	BP
Fonctionnement				
002	Report du résultat de Fonctionnement	550 951 661	-	418 510 092
013	Atténuation des charges	-	912 083	
042	Reprise d'amort sur subv. Invest.	12 624 023	3 005 000	12 178 163
73	Impôts et taxes	363 516 445	427 232 185	230 000 000
74	Dotations, subventions et participation	91 000 000	76 627 283	698 478 490
77	Produits exceptionnels	-	9 135 175	-
Total Fonctionnement		1 018 092 129	516 911 726	1 359 166 745
Investissement				
021	Virement de la section fonctionnement	292 901 442	-	606 173 915
040	Amortissements 2022	160 015 687	160 015 687	185 415 099
10	Affectation du résultat	182 715 666	182 715 666	65 805 621
204	Reprise de subventions d'investissement	24 248 779	11 825 000	14 395 699
Total investissement		659 881 574	354 556 353	871 790 334
TOTAL RECETTES		1 677 973 703	871 468 079	2 230 957 079

✓ *Chapitre 042 : Reprises d'amortissement sur subventions d'investissement*
Il s'agit dans ce chapitre, des recettes liées à la campagne de recouvrement lancée en 2021 auprès des collectivités publiques et des opérateurs privés qui n'ont pas été en mesure de respecter leurs engagements et de réaliser les prestations prévues dans les conventions (investissements, études ...) ayant fait l'objet d'une subvention de l'ACE. L'article 8 de la convention type autorise l'ACE à réclamer le remboursement total ou partiel des subventions versées.

✓ *Chapitre 73 : Impôts et taxes*

Il s'agit dans ce chapitre de recettes, de la prévision de recettes sur la taxe parafiscale affectée au budget de l'ACE à savoir la Taxe sur l'Energie pour un montant de **230 MF**.

✓ *Chapitre 74 : Subventions et participations*

Il s'agit dans ce chapitre :

- de financement de la Nouvelle-Calédonie prévu par la convention d'objectifs et de moyens pour **595 MF**.
- de la participation de l'ADEME sur les subventions engagées en cofinancement pour **103 MF**.

✓ *Chapitre 040 : Amortissements 2023*

Il s'agit principalement dans ce chapitre de l'amortissement des subventions octroyées.

Explications sur les dépenses

<u>En F.cfp</u>		2022		2023
		Budget	Mandaté	BP
Fonctionnement				
011	Charges à caractère général	90 000 000	76 793 990	100 000 000
012	Charges de personnel	123 625 000	86 245 153	120 000 000
023	Virement à la section Investissement	292 901 442		606 173 915
042	Amortissements 2022	160 015 687	160 015 687	185 415 099
65	Autres charges de gestion courante	43 841 135	14 877 695	110 276 731
67	Charges exceptionnelles	107 708 865	45 615 149	37 301 000
68	Dotations au provisions	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Total Fonctionnement		1 018 092 129	583 547 674	1 359 166 745
Investissement				
001	Solde exécuté Investissement	177 670 120	-	11 417 255
040	Reprise d'amortissement sur subv. invest	12 624 023	3 005 000	12 178 163
20	Immobilisations incorporelles	18 305 035	3 018 962	6 000 000
204	Subventions d'équipement versées	428 765 951	181 937 084	729 194 916
21	Immobilisations corporelles	1 000 000	342 442	3 000 000
Total investissement		638 365 129	188 303 488	761 790 334
TOTAUX DEPENSES =		1 656 457 258	771 851 162	2 120 957 079
Sur-équilibre :		21 516 445		110 000 000

✓ *Chapitre 011 : Charges à caractère Général*

Dans ce chapitre, outre les charges de gestion courante de la structure, sont incluses des dépenses engagées pour des études/prestations qui relèvent comptablement de ce poste mais qui s'intègrent dans le PACTE.

Le tableau suivant présente le détail par poste des charges à caractère général. Le budget 2023 devrait s'établir à **100,0 MF** contre 90,0 MF en 2022. Cette augmentation s'explique par le poste « Communication, publicité, publications » qui à lui seul augmente de 11,5 MF. Ce poste avait été considérablement réduit en 2022 compte tenu de l'absence de visibilité sur les recettes de l'ACE.

A contrario, pour permettre de réaliser le PACTE 2023, il est nécessaire de muscler nos actions de communication et d'information ce qui explique l'augmentation de ce poste.

En MF.cfp	2022		2023
	Budget	Mandaté	Budget
Communication, publicité, publications	21,7	17,3	33,2
Honoraires	28,9	25,1	30,1
Etudes et Recherches	17,1	13,0	14,9
Locations immobilières et mobilières	7,8	7,8	8,0
Documentation / Formation	1,6	0,8	2,9
Transport du Personnel	1,1	1,1	1,7
Charges locatives	1,4	1,4	1,4
Entretien, réparations et maintenance	1,0	1,0	1,1
Missions et frais de déplacements	0,7	0,7	1,0
Courrier et télécommunications	0,7	0,7	0,8
Carburant et autres achats non stockés	0,6	0,5	0,8
Assurance	0,2	0,2	0,2
Divers	7,3	7,3	3,8
Total	90,0	76,8	100,0

✓ *Chapitre 012 : Charges de personnel*

Le montant des charges de personnel budgété est de **120,0 MF**. Il reste en ligne avec celui budgété en 2022 et correspond à l'organisation décrite dans le 5. *Eléments d'information sur la politique RH de l'ACE.*

A noter cependant, que les effets turn-over et vacance de poste expliquent la différence entre le montant budgété et le montant mandaté sur 2022. Sur 2022, il s'agit notamment du poste de Directeur Adjoint qui avait été budgété mais qui n'a pas été pourvu.

✓ *Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante*

Sur ce poste, la progression s'explique principalement par la demande de la CTC de limiter le recours aux charges exceptionnelles, poste qui par conséquent diminue significativement.

Sur les **110,2 MF** budgétés, 55 MF correspondent à des subventions de fonctionnement qui devraient être accordées dans le cadre du PACTE 2023 et 7,5 MF à des reports.

✓ *Chapitre 67 : Charges exceptionnelles*

Sur ce poste, il a été budgété **37,1 MF** dont 21,1 MF correspondent à des reports.

✓ *Chapitre 68 : Dotations aux provisions*

Dans ce chapitre est constaté la dépréciation du compte courant NCE pour un montant de **200,0 MF**. Pour mémoire, l'ACE a commencé à constituer cette provision en 2022 à hauteur de 200 MF et a convenu d'échelonner cette provision sur 3 ans pour arriver aux 600 MF.

✓ *Chapitre 204 : Subventions d'investissement*

Ce poste de charges s'élève à **729,2 MF** comprend notamment le montant des subventions d'investissement du PACTE ACE 2023 pour 430 MF et le montant des subventions restant à verser sur les PACTE antérieurs.



4. Éléments d'information sur la trésorerie pour l'exercice 2023

(F CFP)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	413 706 390	460 127 771	442 482 878	404 776 632	484 746 015	474 846 015	438 796 465	866 786 305	841 024 818	747 224 818	711 190 021	572 890 021	
ENCAISSEMENTS													
Fonctionnement	59 715 062	-	-	112 597 463	30 000 000	-	488 899 840	57 500 000	-	57 765 203	-	-	806 477 568
Taxe sur l'électricité	59 715 062			112 597 463			50 686 553	57 500 000		57 765 203			280 499 078
Participation de l'ADEME					30 000 000		15 713 287						103 478 490
Convention d'Objectifs et de Moyens							422 500 000						422 500 000
Investissement	-	-	-	2 771 920	-	3 840 450	-	4 092 579	-	-	-	3 690 750	14 395 699
Autres encaissements				2 771 920		3 840 450		4 092 579				3 690 750	14 395 699
A. TOTAL Encaissements	59 715 062	-	-	115 369 383	30 000 000	3 840 450	488 899 840	61 592 579	-	57 765 203	-	3 690 750	820 873 267
DECAISSEMENTS													
Fonctionnement	8 110 171	17 644 893	22 706 246	24 900 000	29 900 000	29 900 000	39 900 000	33 854 066	43 300 000	43 300 000	35 300 000	38 762 365	367 577 731
Charges de fonctionnement	932 718	859 271	800 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	15 000 000	10 000 000	11 800 000	11 800 000	11 800 000	12 008 011	100 000 000
Charges de personnel	7 177 453	8 063 235	8 906 246	9 900 000	9 900 000	9 900 000	9 900 000	10 253 066	11 500 000	11 500 000	11 500 000	11 500 000	120 000 000
Autres charges de gestion courante		22 387	8 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	10 000 000	10 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000	15 254 344	110 276 731
Charges financières (66)													-
Charges exceptionnelles		8 700 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 601 000					37 301 000
Investissement	5 183 500	-	15 000 000	10 500 000	10 000 000	10 000 000	21 000 000	53 500 000	50 500 000	50 500 000	103 000 000	79 816 500	409 000 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles (études ...)							500 000	3 000 000			2 500 000		6 000 000
Subvention d'investissement	5 183 500		15 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	20 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	100 000 000	79 816 500	400 000 000
Acquisition d'immobilisations corporelles				500 000			500 000	500 000	500 000	500 000	500 000		3 000 000
B. TOTAL Décaissements	13 293 671	17 644 893	37 706 246	35 400 000	39 900 000	39 900 000	60 900 000	87 354 066	93 800 000	93 800 000	138 300 000	118 578 855	776 577 731
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	46 421 391	17 644 893	37 706 246	79 969 383	9 900 000	36 059 550	427 999 840	25 761 487	93 800 000	36 034 797	138 300 000	114 888 105	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	460 127 771	442 482 878	404 776 632	484 746 015	474 846 015	438 786 465	866 786 305	841 024 818	747 224 818	711 190 021	572 890 021	458 001 916	

5. Éléments d'information sur la politique RH de l'ACE

Pour cette année, les effectifs devraient évoluer de la manière suivante :

TABLEAU DES EFFECTIFS - AGENCE CALEDONIENNE DE L'ENERGIE 2022 & 2023						
Postes	2022			2023		
	Nombre	Catégorie	Postes pourvus	Nombre	Catégorie	Postes budgétés
Postes permanents						
Directeur	1	A	1	1	A	1
Directeur Adjoint	1	A	0	1	A	1
Chef de Service	1	A	1	1	A	1
Ingénieurs	2	A	2	2	A	2
Techniciens	2	B	2	2	B	2
Assistante de Direction	1	B	1	1	B	1
Responsable Admin et Fin	1	A	1	1	A	1
Dispositifs particuliers						
Emplois VSC	2		2	2		2
Stagiaire CNAM	1		1	1		1
Total	12		11	12		12

Pour mémoire l'ACE compte depuis 2020 deux pôles :

- ✓ **Un pôle Administratif et Financier** : qui regroupe le Directeur (Maxime NACHIN), la Responsable administrative et financière (Carole PINAZO) et l'Assistante de Direction (Elodie CHOUEIRY).
- ✓ **Un pôle Expertise & Conseil** : Ce pôle est sous la responsabilité de Jean-Christophe RIGUAL. Ce pôle a la charge de réaliser les objectifs contenus dans le PACTE et la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'ACE et la Nouvelle-Calédonie. Jean-Christophe RIGUAL, outre son rôle de chef de service, a la charge de suivre les dossiers en lien avec l'électromobilité, la performance énergétique des bâtiments et le verdissement du secteur des transports et de la mine.

Ce service est composé de :

- *Carole ANTOINE* qui, outre sa mission de suivre certains projets en lien avec les énergies renouvelables et la MDE, a une mission transversale d'expertise. Elle est également depuis 2021, en charge du programme

d'information/sensibilisation et de communication autour des outils portés par l'ACE (Fresque du Climat, 2 Tonnes, Conversations Carbone, Watty etc...).

- *Loyeny TOKIE* qui a pour rôle principal de s'assurer de la bonne gestion administrative des conventions en cours, et notamment du partenariat ADEME.
- *Antoine BROUARD-FOSTER* jusqu'à fin mars 2023 puis *Laurence HADDOU* qui poursuit le suivi des projets innovants sur le dessalement, pilote le développement des outils d'agrégation de données énergétiques (DEEPI) ainsi que la réflexion autour de l'étiquette énergétique des bâtiments.
- *Loïck MAHE, Manon SOULIGNAC (VSC)* sont entièrement déployés dans le dispositif des CEP. Un poste de VSC est actuellement vacant suite au départ de Jeanne SINEITRA et un renfort en CDD de 3 mois a été sollicité.

L'ACE met à disposition de la DIMENC un chargé de mission (non repris dans le tableau des effectifs) qui a pour objectif de travailler sur :

- *La sécurité d'approvisionnement énergétique.*
- *La décarbonation et la compétitivité énergétique de l'industrie et de la métallurgie.*
- *La décarbonation des transports et la mobilité.*
- *La décarbonation et la performance énergétique des bâtiments.*
- *La régulation des tarifs publics de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.*

La rémunération de cet agent est pour le moment prise en charge par l'ACE. Néanmoins, la DIMENC, dans le cadre de la convention financière entre l'Union Européenne et la Nouvelle-Calédonie, prendra en charge la rémunération de l'agent à compter de la signature de la convention.

En termes de postes en équivalent temps plein (ETP), l'effectif budgété pour 2023 est de 11,1 ETP. En effet, les deux postes d'ingénieurs sont des temps partiels à 80% et le poste de Directeur Adjoint n'a été budgété qu'à partir du second semestre.

Convention d'objectifs et de moyens :

De façon générale, il convient de retenir que l'organisation de l'ACE devra être revue une fois la convention d'objectifs et de moyens validées afin de mettre en œuvre les moyens adéquats à la réalisation du plan d'actions.

6. Conclusion

L'exercice 2022 marque la fin d'un cycle pour l'ACE et l'exercice 2023 devra permettre à l'agence de poursuivre sa progression dans un contexte marqué par :

- ✓ La révision du STENC et le vote par le Congrès du STENC 2.0, qui porte des objectifs très ambitieux pour la Nouvelle-Calédonie
- ✓ Un contexte budgétaire qui semble se stabiliser avec l'affectation des fonds européens au budget de l'ACE au travers de la convention d'objectifs et de moyens
- ✓ L'arrivée à maturité de plusieurs dossiers structurants portés sur le plan opérationnel par l'agence : l'électromobilité, la filière H2, le dessalement d'eau de mer par des EnR etc...
- ✓ Le suivi des recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes qui permettra entre autres choses à l'agence de se doter d'outils de prévision et de contrôle administratif et budgétaire en ligne avec la norme publique.

Au-delà de la réalisation du PACTE 2023, l'ACE devra également engager des réflexions structurelles tels que :

- ✓ **L'élargissement du périmètre d'intervention de l'ACE** : il apparaît aujourd'hui évident, comme partout dans le monde, que la transition énergétique ne peut plus s'apprécier et se déployer uniquement sous l'angle de « transition énergétique ». Elle doit pouvoir intégrer des fondamentaux aussi cruciaux que l'innovation technologique, la transition numérique, la préservation de l'environnement, le bien-être des populations etc.... Forte des résultats de son action depuis 3 ans, l'ACE pourrait être l'épicentre opérationnel d'une action publique plus globalisée autour de la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation face aux changements induits.
- ✓ **La recherche de nouveaux financements et de nouvelles modalités d'intervention** : le financement de la transition énergétique nécessite des investissements importants qui doivent être accompagnés. Au-delà de la recherche de financement, c'est également de l'ingénierie financière qu'il faudra envisager pour permettre le lancement de certains projets.
- ✓ **Le changement des statuts de l'établissement** : comme cela avait été évoqué en 2021, le statut d'EPA est extrêmement contraignant. A présent que le dossier NCE est entré en phase terminale, il faudrait faire muter l'ACE sous un statut d'EPIC qui lui apporterait plus de souplesse et d'agilité dans son action, mais aussi la faculté de générer de nouvelles sources de revenus indépendantes des taxes affectées.
- ✓ **L'implication du conseil d'administration** : le rapport de la CTC est particulièrement clair sur ce sujet. L'ACE doit retrouver rapidement un conseil d'administration actif et des administrateurs engagés. Cela est d'autant plus crucial que cet établissement public traite de sujets transversaux fondamentaux dans le cadre des politiques publiques interinstitutionnelles.

- ✓ **La pluri-annualisation des conventions financements :** La convention d'objectifs et de moyens qui est censée être pluriannuelle ne définit les moyens et objectifs que sur l'année en cours. De la même façon, le partenariat ADEME qui s'inscrivait historiquement dans un cadre pluriannuel fait désormais l'objet d'avenants annuel. De la même façon que les objectifs du STENC sont à horizon 2030, les conventions de financement doivent pouvoir être pluriannuelles.

